



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par l'Association BOCAL ET PHACELIE, représentée par Madame LAHIANI Pauline - 15, Place Amédée Lefaure - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser "un goûter partagé", au Puycharraud, le dimanche 14 décembre 2025 de 9 h 00 à 18 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

Article 1 : La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la manifestation, l'autorisation d'occuper le domaine public est donnée au Puycharraud, le dimanche 14 décembre 2025 de 9 h 00 à 18 h 00. Le stationnement sera interdit sur deux places afin de déposer la remorque, à compter du vendredi 12 décembre 2025 à 08 h 00. (Plan joint).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Service PASS,
- Madame LAHIANI Pauline, Groupe Collectif Association Bocal et Phacélie.

Le Maire,



Etienne LEJEUNE



Emprise marchande
dans population.

X Le logements
réservés pour la demande.